



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL 11 FEVRIER 2025

À l'ensemble des membres du conseil municipal
Maurepas, le 05 février 2025

Dossier suivi par : Florence SANTISTEBAN
Tél : 01 30 66 54 01
Courriel : f.santisteban@maurepas.fr

Cher(e) collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la séance du conseil municipal le :

11 février 2025 à 19h30
Salle du conseil

Conformément à l'article L.2121-10 du code général de collectivités territoriales, toute convocation est faite par le maire et est transmise de manière dématérialisée ou, par écrit à l'adresse communiquée par le conseiller municipal.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R.2121-7, l'affichage des convocations est effectué à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédant.

- 1- Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) durant le temps de pause méridienne
- 2- Débat d'orientation budgétaire 2025
- 3- Créances irrécouvrables 2024 - Admission en non-valeur et créances éteintes
- 4- Contrat de concession du centre aquatique - rapport 2023
- 5- Rapport d'activité sur la Laïcité 2024
- 6- Plan d'actions en faveur de la santé 2025-2030
- 7- Aide à l'installation pour les médecins libéraux
- 8- Commission communale pour l'accessibilité - Rapport 2024

Je compte sur votre présence et vous remercie par avance de votre participation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Grégory GARESTIER
Maire



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas
2 place d'Auxois - CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX
01 30 66 54 00 - mairie@maurepas.fr
maurepas.fr